



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conseil scientifique
de l'éducation nationale



AVEC LE SOUTIEN
DE GMF

3^{ème} ÉDITION - 2021-2022

PRIX CHERCHEURS EN ACTES

BILAN DE L'ÉDITION 2021-2022



ÉDITO



Chères et chers collègues enseignants,

Aider, à travers la recherche et l'expérimentation, à déterminer les méthodes qui fonctionnent le mieux, pour la réussite de tous les élèves : c'est l'objectif du Conseil scientifique de l'éducation nationale. Cela implique une collaboration entre enseignants et chercheurs.

Pour reconnaître et valoriser les équipes enseignantes qui agissent comme des « passeurs » en aidant à éprouver et à mettre en œuvre les pédagogies qui ont fait leur preuve dans les classes, le CSEN a mis en place en 2019, le prix national Chercheurs en Actes. Chaque année, sont récompensés quatre projets qui répondent à l'un des objectifs suivants :

- Réduire les inégalités et faciliter la réussite scolaire ;
- Redonner confiance en soi à l'élève, dans ses apprentissages ;
- Faciliter l'insertion scolaire des enfants en situation de handicap ;
- Évaluer les besoins des élèves.

À ce prix, aux côtés du Conseil scientifique de l'éducation nationale, sont associés plusieurs acteurs et partenaires de la communauté éducative et universitaire : la Conférence des recteurs, le réseau des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE), l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF), Réseau Canopé, l'Institut français de l'éducation (IFE) et GMF qui, depuis la première édition, soutient fortement ce prix.

Ce prix national vous est ouvert, enseignants du primaire et du secondaire. Par conséquent, je vous invite à faire acte de candidature en déposant vos dossiers avant le 31 mars 2023.

Le jury, composé de représentants de l'ensemble des partenaires précités, sélectionnera quatre projets répondant aux différents critères exigés, notamment celui de transférabilité.

Bonne chance à toutes et à tous !

Pap NDIAYE

Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

ÉDITO STANISLAS DEHAENE

RÉCOMPENSER LES EXPÉRIMENTATIONS VISANT À LA RÉUSSITE SCOLAIRE

En lançant le Prix Chercheurs en Actes, le Conseil scientifique de l'éducation nationale a souhaité récompenser des équipes d'enseignants qui s'appuient sur la recherche et l'expérimentation dans la réflexion sur leurs pratiques. Car c'est une de nos plus fortes convictions : l'expérimentation doit pouvoir aider à déterminer les méthodes qui fonctionnent le mieux, pour la réussite de tous les élèves. Les catégories dans lesquelles les établissements ont été invités à concourir reflètent cette ambition : confiance en soi et compétences socio-comportementales, évaluation et intervention pédagogique, école inclusive et égalité des chances.

Les quatre projets sélectionnés ont permis d'identifier des équipes déjà très investies dans cette démarche. Leurs classes offrent autant d'opportunités pour les enfants de bénéficier des acquis de la recherche, et pour les chercheurs de confronter leurs propositions au terrain et à l'expérimentation. C'est dans ce cercle vertueux que le Prix Chercheurs en Actes trouve tout son intérêt. Le passage du labo à la classe et vice-versa de la classe au labo ne va pas de soi : il implique de discuter, comparer, expérimenter sans relâche afin d'examiner et déterminer, petit à petit, quelles sont les meilleures manières d'enseigner. La rencontre des deux cultures, celle des enseignants et celle des chercheurs, représente une source très riche de questionnements et donc de progrès.

Ce Prix n'est donc qu'une première étape qui doit évoluer au fil d'un dialogue plus resserré entre chercheurs et acteurs de l'éducation. Nous aimerions qu'année après année les lauréats forment avec les chercheurs, une communauté de plus en plus soudée de passeurs qui fassent rayonner les initiatives dans toute la France, et non plus seulement dans une circonscription ou une académie, et ce sur une base scientifique toujours plus solide. À mesure qu'évolueront les pratiques, nous espérons que se mettra progressivement en place une véritable culture de chercheurs en actes à l'éducation nationale.

Stanislas Dehaene,
Président du Conseil scientifique de l'éducation nationale

PRIX CHERCHEURS EN ACTES, DE L'INTENTION...

À L'ACTION

Le Prix Chercheurs en Actes a été créé en 2019 par le CSEN, Réseau Canopé, le Réseau des INSPE, l'IH2EF, l'IFE et GMF. Il met à l'honneur les initiatives et méthodes portées par des équipes pédagogiques et récompense des actions qui s'appuient sur la recherche, l'expérimentation ou la comparaison internationale. Ces initiatives sont inspirées des travaux de la recherche et tendent à améliorer les connaissances et les compétences de l'élève. Les actions ont été éprouvées en classe et pourront être déployées au sein d'autres établissements.



École Charles de Gaulle du Creusot, lauréat 2021.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le Prix Chercheurs en Actes est ouvert aux établissements de tout niveau d'enseignement (maternelle, élémentaire, secondaire) publics ou privés sous contrat d'association avec l'État.

Participez à la prochaine édition dans une des quatre catégories suivantes :



• **ÉGALITÉ DES CHANCES :**

réduction des inégalités pour un accès facilité à la réussite scolaire



• **HANDICAP ET SCOLARITÉ INCLUSIVE :**

inclusion de tous les enfants dans le milieu scolaire



• **CONFIANCE EN SOI ET COMPÉTENCES SOCIO-COMPORTEMENTALES :**

apprendre à auto-réguler son apprentissage et avoir confiance dans sa réussite



• **ÉVALUATION ET INTERVENTION PÉDAGOGIQUE :**

évaluation des besoins des élèves et intervention pédagogique ciblée

Plus d'information :

reseau-canope.fr/conseil-scientifique-de-leducation-nationale

Contact presse

01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr

Contact conseil scientifique

csen@education.gouv.fr

LES CHIFFRES CLÉS



39

candidatures



18

académies représentées
en métropole et dans les DROM

LES ACADÉMIES PARTICIPANTES

Amiens, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Corse, Créteil,
Dijon, Grenoble, La Réunion, Lille, Nantes, Nice,
Normandie, Paris, Poitiers, Reims, Strasbourg,
Toulouse, Versailles

LES TYPES D'ÉTABLISSEMENTS REPRÉSENTÉS



18

collèges



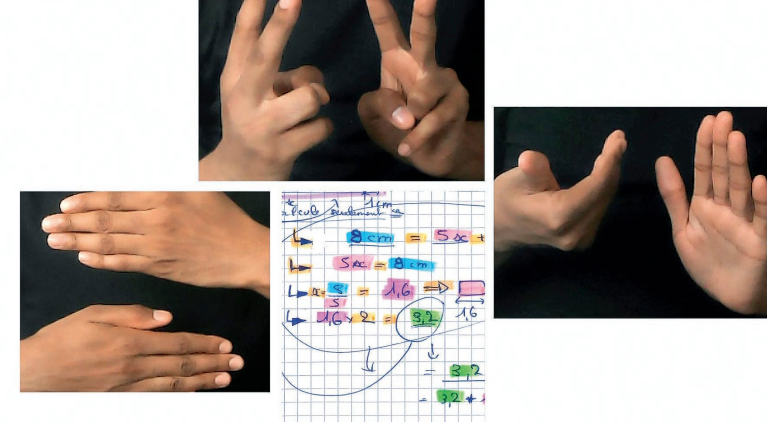
10

écoles primaires
(maternelles et/ou élémentaires)



6

lycées
(dont 3 professionnels)



LES PROJETS LAURÉATS 2022

PRIX "ÉGALITÉ DES CHANCES"

Réseau d'écoles de grande ruralité de Dammarie-lès-Lys
Académie de Créteil



ÉNUM : ÉCOLE NUMÉRIQUE ET MÉDIAS

De la maternelle à la fin du CM2, le projet « ÉNUM » rénove les pratiques pédagogiques en misant sur la transversalité et le numérique pour favoriser l'engagement des élèves dans leurs apprentissages, tout en développant leur esprit critique. Il a été mis en place par un réseau d'écoles situées en grande ruralité dans la circonscription de Dammarie-lès-Lys, dans le département de Seine-et-Marne.

Le projet repose sur trois piliers : la formation des enseignants, l'équipement des écoles, et l'autonomisation des élèves. En dématérialisant la construction de projets pédagogiques, en travaillant au quotidien avec les médias, et en développant des pratiques coopératives, l'ÉNUM a permis de favoriser l'inclusion d'élèves en difficulté et d'ouvrir la classe sur le monde extérieur et sur les autres.

Plus d'information : enum.sollog.fr

PRIX "HANDICAP ET SCOLARITÉ INCLUSIVE"

IREM de Paris
Académie de Paris

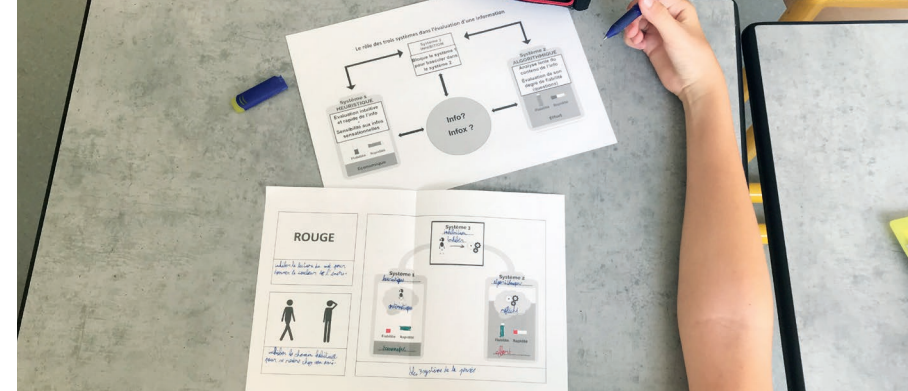


BÉBIAN : ÉMANCIPATION DES MATHÉMATIQUES EN LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (LSF)

En France, plus de 10 000 élèves sourds ou malentendants accèdent difficilement à l'apprentissage des mathématiques. Beaucoup ne comprennent pas bien les énoncés, rédigent maladroitement leurs solutions, et doivent cependant préparer les examens nationaux en français.

L'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) de Paris et des chercheurs des universités de Paris et d'Aix-Marseille, ont mobilisé des classes de cycle 4 pour mesurer l'efficacité du recours à la vidéo en LSF, en termes de mise en activité, de compréhension, et de passage à l'écrit.

L'élaboration d'un énoncé en LSF sur support vidéo a constitué un progrès unanimement salué par les professeurs et les élèves. Il a permis une compréhension immédiate de la consigne, et a offert aux élèves la possibilité de résoudre plus facilement les problèmes. Résultat : sept élèves ont réussi l'activité effectuée en LSF, contre trois selon les modalités habituelles. Par ailleurs, les élèves étaient bien plus prolixes et clairs dans leurs productions en LSF que dans leurs productions en français.



PRIX "CONFIANCE EN SOI ET COMPÉTENCES SOCIO-COMPORTEMENTALES"

Lycée des métiers Louise Michel à Grenoble
Académie de Grenoble



DÉCOUVRONS ET UTILISONS NOS FORCES !

À Grenoble, le lycée des métiers Louise Michel est parti d'un constat factuel : le climat scolaire se détériore, au détriment du bien-être et de la confiance en soi des élèves comme des enseignants. La solution étudiée ? Former des professeurs et des élèves à un programme de psychologie positive.

22 enseignants ont été formés pour mettre en place une intervention de psychologie positive dans 11 classes. L'expérience a été menée en partenariat avec des chercheurs de l'université Grenoble Alpes. Elle est basée sur des outils comme les forces personnelles, les pratiques de présence attentive et le développement des compétences psychosociales (CPS).

Les mesures de l'efficacité de l'action ont eu lieu avant l'intervention, juste après, et 2 mois plus tard, et elles présentent des résultats très encourageants. Une plus grande motivation et de meilleures compétences émotionnelles chez les professeurs, de même qu'une meilleure estime de soi, un effet durable d'amélioration des compétences sociales et de la motivation chez les élèves ont été constatés. L'analyse qualitative menée en fin de projet auprès des enseignants et des élèves révèle le rôle important joué par les supports proposés et l'accompagnement des enseignants.

PRIX "ÉVALUATION ET INTERVENTION PÉDAGOGIQUE"

Collège Victor Hugo à Ham et Collège Jean Hay à Marennes
Académies d'Amiens et de Poitiers



ENSEIGNER AUX ÉLÈVES COMMENT APPRENDRE

Enseigner aux élèves comment apprendre permet de rétablir un minimum d'égalité des chances, entre ceux qui découvriraient seuls ou grâce à leurs parents comment apprendre, et tous les autres qui ont besoin d'un enseignement explicite.

Les collèges Victor Hugo et Jean Hay ont testé six séances pédagogiques pour expliquer aux élèves le fonctionnement de leur cerveau, de la plasticité cérébrale à l'attention, en passant par la mémorisation et les émotions. Les résultats ont été significatifs : les élèves qui ont suivi les séances pédagogiques montrent de meilleures connaissances du fonctionnement de leur cerveau et une conception moins fixiste de l'intelligence que les élèves qui ne les ont pas suivies.

Comprendre le fonctionnement et le rôle de leur cerveau dans toutes les pratiques et les activités de leur vie, permet aux élèves d'être moins fatalistes et de prendre conscience des progressions possibles et de leur potentiel de réussite.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Conseil scientifique
de l'éducation nationale



AVEC LE SOUTIEN
DE GMF

PRIX CHERCHEURS EN ACTES

Vous faites partie d'une équipe éducative ?
Vous avez mis en place des actions et expérimentations
nourries de la recherche et visant à améliorer
la réussite scolaire de tous ?

PARTAGEZ VOS INITIATIVES AVEC NOUS

DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE AVANT LE 31 MARS 2023*
reseau-canope.fr/conseil-scientifique-de-leducation-nationale

* Règlement disponible sur reseau-canope.fr/conseil-scientifique-de-leducation-nationale



GMF ASSURANCES – Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé – Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Nanterre 398 972 901 – Siège social : 148 rue Anatole France, 92300 Levallois-Perret. **CSEN** – Conseil scientifique de l'éducation nationale - Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - 110 rue de Grenelle 75357 Paris SP 07. **Réseau Canopé** – Établissement public national à caractère administratif sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, régi par les articles D. 314-70 et suivants du code de l'éducation.

Ne pas jeter sur la voie publique. Crédits photographiques : MENJ, MENJ/Philippe Devenay, iStock, Shutterstock. Opération enthousiasme orthographe, Marie Gene/MENJ.